

## REGLEMENT INTERIEUR 2025

En adhérant aux Randonneurs du Perche par la souscription ou le renouvellement de sa licence, c'est découvrir, adhérer et s'engager à respecter **les principes éthiques**, déclinés en plusieurs étapes, qui régissent la vie de votre association et particulièrement la manière de pratiquer le cyclotourisme ensemble.

Nous espérons que la connaissance de ces quelques principes vous permettra de participer au mieux aux activités de notre club et de passer une excellente saison de vélo parmi nous.

C'est parce que notre club est particulièrement attaché à certains principes que vous retrouvez ceux-ci exprimés dans cette charte.

1. Le port du casque est obligatoire.
2. Les membres ont pour obligation de respecter le code de la route et ses usagers.
3. Chaque membre doit s'assurer, pour sa sécurité et celle des autres, que son vélo est en bon état.
4. Les membres respectent la constitution des groupes de niveau et les parcours au départ de la sortie (initialement posté sur le site et/ou adressée par mail).
5. Un état d'esprit d'entraide entre les membres du club est exigé.
6. D'octobre à mars, un membre de chaque groupe veille à ce que celui qui est en queue de peloton pour jouer le rôle de serre-file soit visible et éclairé,
7. Les adhérents respectent le principe suivant lors des sorties club : « On part ensemble, on rentre ensemble ». On est un club, on roule en club !
8. Il est dès lors demandé au membre qui, pour des raisons diverses et variées, souhaite quitter le groupe au cours de la sortie, de prévenir impérativement le groupe.
9. Nos adhérents respectent l'environnement et s'engagent à ne jeter aucun débris (emballages produits énergétiques, chambres à air, etc.).
10. Nos adhérents s'engagent à ne pas utiliser de produits dopants tels que définis par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). Tout adhérent déclaré positif lors d'un contrôle antidopage sera exclu du club.
11. Cohésion, Convivialité, Tolérance et Respect de l'autre sont les maîtres mots de nos sorties vélo et de villégiature.

Pour que le club fonctionne bien, il est essentiel que chacun de ses membres fasse preuve de compréhension, de solidarité et d'entraide, tout en étant particulièrement sensible à tout ce qui favorise la sécurité collective. Personne n'est obligé d'adhérer à un club. Le faire offre de nombreux avantages, tant sur le plan social que sportif, mais cela implique également d'en comprendre les ressorts intimes et les quelques règles que cela impose. Tout comportement d'adhérent qui ne respecterait pas la vie du groupe sera reçu par le comité d'éthique.

Nous vous souhaitons de passer une très agréable saison en toute sécurité au sein des Cyclos Randonneurs du Perche.